



CESSION DE BOIS

**9 lots sont disponibles
sur la forêt communale
de MONTAIGU**

80 stères – 7€ le stère

**Les personnes intéressées sont
priées de s'inscrire en mairie
au plus tard le 13 février 2021**

**Les coupes de bois doivent être
terminées le 30 avril 2021**

Lors de votre inscription :

- une attestation responsabilité civile vous sera demandée,
- Une fiche détaillant les conseils de sécurité vous sera remise

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 08 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 18 h 00
Jeudi : 08 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30
Vendredi : 08 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 16 h 30

09.62.56.56.57

mairie.de.montaignu-39@wanadoo.fr